

adopté

SÉNAT

le 14 déc. 1961

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1552, 1570, 1591 et in-8° 355.

Sénat : 113, 118 et 133 (1961-1962).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce, signé à Athènes le 9 juillet 1961, dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 décembre 1961.

Le Président,
Signé : André MERIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au projet de loi, qui font l'objet d'un tirage séparé.